



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE MERCREDI, LE 14 AOÛT 2024 À 8 H 30  
AU 300, RUE PARENT**

---

Monsieur M. Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Marc Bourcier, maire  
Stéphane Joyal, conseiller  
Jean Junior Désormeaux, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Fernand Boudreault, directeur général, Daniel Lemieux, directeur général adjoint infrastructures et Simon Vincent, greffier adjoint

---

**CE - 14334/24-08-14**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE - 14335/24-08-14**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE - 14336/24-08-14**

POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 7 AOÛT 2024**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 9 août 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2024 soit approuvé.**

**DÉPÔT**

POINT 7.1

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ENTENTES – PÉRIODE DU 1ER  
JANVIER AU 1ER JUILLET 2024**

---

ATTENDU l'article 9.4 du règlement 0883 de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'article 9.4 du règlement 0883-002 de la Ville de Saint-Jérôme en vigueur depuis le 24 mai 2022;

**Le directeur du Service des ressources humaines dépose la liste des ententes, règlements et transactions effectuées pour la période du 1er janvier au 1er juillet 2024.**

*Monsieur Jean-Junior Désormeaux quitte la séance du comité exécutif à 8h40 avant toute délibération relative à la présente résolution.*

**CE - 14337/24-08-14**

POINT 7.2

**DÉPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE ET DE  
TÉLÉCOMMUNICATION - PROJET STATION 7 CONDOS INC SERVITUDE EN  
FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA**

---

ATTENDU QU'une cession de servitude, en faveur des compagnies Hydro-Québec et Bell Canada, est requise dans le cadre du déplacement du réseau de distribution électrique et de télécommunication pour l'alimentation du projet Station 7 condos inc.;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués en 2020 par le biais d'un consentement municipal;

ATTENDU QUE la cession de la servitude est requise sur une portion du lot 4 966 049 du cadastre du Québec représentant une superficie de 14 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE Me Mario Beauchamp, notaire, a préparé l'acte de cession de servitude;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la description technique en date du 4 avril 2024, portant la minute 6253 a été préparée par monsieur Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre de la firme « Murray & Vanasse »;

ATTENDU QUE la servitude est conforme aux attentes de la Ville;

ATTENDU QUE tous les frais de la présente sont à la charge d'Hydro-Québec;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le maire ou en son absence le maire suppléant ainsi que la greffière soient autorisés à signer le projet d'acte de cession de servitude joint à la présente résolution et tout document afin de permettre signature d'un tel acte.**

### **CE - 14338/24-08-14**

#### POINT 7.3

#### COMMANDITE PUBLICITAIRE - COQUETEL DES LANTERNES - CENTRE MARIE-ÈVE

---

ATTENDU la 3<sup>e</sup> édition du Coquetel des Lanternes de l'organisme Centre Marie-Ève qui aura lieu le 5 septembre 2024;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer et acheter une commandite publicitaire pour l'évènement;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme offre son soutien financier en échange d'une commandite publicitaire au Centre Marie-Ève pour la 3<sup>e</sup> édition du Coquetel des Lanternes du 5 septembre prochain.**

**La trésorière soit autorisée à payer un montant de 500 \$ au Centre Marie-Ève en échange de publicité lors de l'évènement.**

### **CE - 14339/24-08-14**

#### POINT 7.4

#### AIDE FINANCIÈRE - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2024 - FONDATION DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME

---

ATTENDU QUE La Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme présente la 25<sup>e</sup> édition de l'activité « Vélo à notre Santé » le 8 septembre prochain;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite offrir une aide financière pour l'évènement;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville de Saint-Jérôme offre une aide financière à l'organisme Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme de 500 \$ pour l'activité « Vélo à notre santé » qui se déroulera le 8 septembre 2024.**

**La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.**

*Monsieur Jean-Junior Désormaux réintègre la séance du comité exécutif à 8h44, et ce, avant les délibérations relatives à la présente résolution.*

**CE - 14340/24-08-14**  
POINT 7.5

**OCTROI DE MANDAT SPÉCIFIQUE (RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE MONTIGNY ET AJOUT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE CONTRÔLÉE PAR DES FEUX DE CIRCULATION DEVANT L'ENTRÉE DE L'HÔPITAL - VP 2024-61) - CONTRAT À EXÉCUTION SUR DEMANDE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE-CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (AO 2024-29 ING)**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à la firme FNX-INNOV inc. le contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que de surveillance pour divers projets d'infrastructures municipales AO 2024-29 ING par le biais de la résolution CM-16812/24-05-21;

ATTENDU QUE chaque mandat spécifique dans le cadre de ce contrat à exécution sur demande doit être autorisé en conformité avec la délégation de pouvoirs prévue au règlement no 0883-000 sur les règles de contrôle et des suivis budgétaires;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de proposition dans le cadre de ce contrat à exécution sur demande;

ATTENDU QUE cette demande de proposition vise des services de professionnels pour la coordination, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue De Montigny incluant l'ajout d'une traverse piétonne contrôlée par des feux de circulation devant l'entrée de l'hôpital ainsi que la mise aux normes des feux situés à l'intersection des rues De Montigny/Durand et De Montigny/Jean-Baptiste-Rolland (VP 2024-61);

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparé par le Service de l'ingénierie avant la demande de proposition, est de 183 300,00 \$ (taxes incluses);

ATTENDU que le Service de l'ingénierie a reçu une proposition révisée de la firme FNX-INNOV le 2 août 2024 au montant de 247 249,14\$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE l'estimation initiale n'a pas tenu compte de toutes les ressources nécessaires afin de réaliser conformément les différentes activités prévues au mandat. Les modifications ponctuelles de géométrie, la coordination avec l'hôpital régional, la présence de travaux sur une route nationale et la complexité du maintien de circulation dans le secteur font en sorte que les coûts de services professionnels sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par : Jean Junior Désormaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville octroi à la firme FNX-INNOV inc. le mandat de services professionnels pour la coordination, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue De Montigny incluant l'ajout d'une traverse piétonne contrôlée par des feux de circulation devant l'entrée de l'hôpital ainsi que la mise aux normes des feux situés à l'intersection des rues De Montigny/Durand et De Montigny/Jean-Baptiste-Rolland (VP 2024-61) pour un montant de 247 249,14 \$ (taxes incluses) dont un montant de 91 487,02 \$ incluant les taxes est octroyé conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt numéro 1001-000.**

**Le présent mandat est octroyé comme un des mandats spécifiques à même le contrat à exécution conclu par la résolution CM-16812/24-05-21.**

**La dépense soit imputée aux règlements d'emprunts numéros 0950-000 et 1001-000.**

**DÉPÔT**

POINT 8.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES, MUTATIONS ET PROMOTIONS -  
PÉRIODE DU 18 AVRIL AU 30 JUIN 2024**

---

ATTENDU les articles 71 et 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU l'article 2 du règlement 0947-000 de la Ville de Saint-Jérôme;

**Le directeur du Service des ressources humaine dépose la liste des embauches, mutations et promotions pour la période du 18 avril au 30 juin 2024.**

**CE - 14341/24-08-14**

POINT 9.1.1

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le président,

Le greffier adjoint par intérim,

\_\_\_\_\_  
M. Marc Bourcier

*Simon Vincent*

\_\_\_\_\_  
SIMON VINCENT, avocat